



**ARRÊTÉ N° 41-2023-12-26-00002**

**relatif à la modification de la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant du Cher aval**

**LE PRÉFET DE LOIR-ET-CHER,**

**Vu** le code de l'environnement et notamment ses articles L.212-3 à L.212-11 et R.212-26 à R.212-48 ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**Vu** le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Xavier PELLETIER en qualité de préfet de Loir-et-Cher ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 21 août 2023 portant délégation de signature en matière d'administration générale à Monsieur Patrick SEAC'H, directeur départemental des territoires de Loir-et-Cher ;

**Vu** le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.D.A.G.E.) du bassin Loire-Bretagne 2022-2027 approuvé par la Préfète de la région Centre-Val de Loire, coordonnatrice du bassin Loire-Bretagne, le 18 mars 2022 ;

**Vu** l'arrêté inter-préfectoral n° 2205-25-9 du 25 janvier 2005, fixant le périmètre d'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant du Cher aval, et chargeant le Préfet de Loir-et-Cher de suivre pour le compte de l'État la procédure d'élaboration de ce SAGE ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2018 relatif à la composition des membres de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin versant du Cher aval, modifié le 12 janvier 2022 ;

**Considérant** que le représentant de Tours Métropole Val de Loire et le représentant du Conseil départemental d'Indre-et-Loire, membres de la commission locale de l'eau, ont changé, il y a lieu de procéder à la modification de la composition de la commission locale de l'eau du SAGE du bassin versant du Cher aval ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires de Loir-et-Cher,

**A R R Ê T É**

**Article 1 : Composition de la Commission Locale de l'Eau**

Les dispositions de l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2018 sont remplacées par les dispositions suivantes :

**1°) Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (32 membres)**

**a) représentants nommés sur proposition des associations départementales des maires :**

**Communes du Cher :**

M. Serge PERROCHON  
Maire de Nohant-en-Graçay

**Communes de l'Indre :**

M. Alain MOREAU  
Maire-adjoint de Fontguenand

M. Philippe MÉTIVIER  
Maire de Vatan

M. Philippe JOURDAIN  
Maire de Val Fouzon

M. Hugues FOUCAULT  
Maire de Bretagne

M. Jean-Marc SEVAULT  
Maire de Villegongis

**Communes d'Indre-et-Loire :**

M. Pierre POUPEAU  
Maire de Chenonceaux

Mme Corinne BISSON  
Adjointe au Maire de Savonnières

M. Patrick de FRIBERG  
Adjoint au Maire de Francueil

M. Ludovic DUBOIS  
Adjoint au Maire de Civray-de-Touraine

M. Claude ABLITZER  
Conseiller municipal d'Azay-sur-Cher

**Communes de Loir-et-Cher :**

M. Pierre BARBÉ  
Maire de Saint-Loup-sur-Cher

M. Jean-François MARINIER  
Maire de Monthou-sur-Cher

M. Olivier RACAULT  
Maire de Faverolles-sur-Cher

M. Christian SAUX

Maire de Châteauneuf

Mme Nelly ANTOINE  
Adjointe au Maire de Villefranche-sur-Cher

**b) représentants des régions :**

**Conseil régional du Centre-Val de Loire :**

M. Philippe FOURNIÉ  
Conseiller régional, Vice-président du Conseil régional

**c) représentants des départements :**

**Conseil départemental du Cher :**

M. Didier BRUGERE  
Vice-président du Conseil départemental  
Conseiller départemental du canton de Dun-sur-Auron

**Conseil départemental de l'Indre :**

M. Claude DOUCET  
Vice-président du Conseil départemental  
Conseiller départemental du canton de Valençay

**Conseil départemental d'Indre-et-Loire :**

Mme Valérie GERVES  
Conseillère départementale du canton de Loches

**Conseil départemental de Loir-et-Cher :**

M. Philippe SARTORI  
Vice-président du Conseil départemental  
Conseiller départemental du canton de Saint-Aignan

**d) représentant de l'Établissement Public Loire :**

M. Michel CONTOUR  
Conseiller départemental du Loir-et-Cher

**e) autres représentants :**

**Syndicat Mixte du Pays de Valençay en Berry (Indre) :**

M. Fabrice VAURY  
Membre du bureau - Maire de Chabris

**Syndicat Mixte du Pays Loire Touraine (Indre-et-Loire) :**

M. Lionel CHANTELOUP  
Délégué du syndicat - Conseiller municipal de Bléré

**Syndicat Mixte du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais (Loir-et-Cher) :**

M. Bruno MARECHAL  
Maire de Villefranche-sur-Cher

**Syndicat Mixte Interdépartemental du bassin du Cher Sauvage (Loir-et-Cher) :**

Mme Françoise GILOT-LECLERC  
Présidente du SMIBCS, maire de Gièvres

**Syndicat Mixte Nouvel Espace du Cher (Indre-et-Loire) :**

M. Marc MIOT  
Délégué du syndicat - Adjoint au Maire d'Azay-sur-Cher

**Syndicat Mixte du bassin du Nahon (Indre) :**

M. Joël RÉTY  
Président du Syndicat

**Syndicat Mixte du Canal de Berry (Loir-et-Cher) :**

M. Thibaut GASC  
Président du Syndicat

**Syndicat Intercommunal de l'Assainissement de l'Agglomération de Montrichard (Loir-et-Cher) :**

M. Michel DUMONT-DAYOT  
Membre du syndicat - Maire délégué de la commune de Bourré

**Syndicat de la Vallée du Fouzon (Indre) :**

M. Bernard MARCHAND  
Délégué du Syndicat

**Syndicat Mixte des bassins versants du Modon, de la Tourmente et de l'Indrois amont (Indre) :**

M. Romaric BOUVARD  
Président du Syndicat

**Tours Métropole Val de Loire (Indre-et-Loire) :**

M. Philippe CLEMOT  
Vice-Président délégué

**2°) Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (17 membres)**

**a) représentants des Chambres d'Agriculture :**

**Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher :**

Le Président de la Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher ou son représentant

**Chambre d'Agriculture de l'Indre :**

Le Président de la Chambre d'Agriculture de l'Indre ou son représentant

**b) représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Centre-Val de Loire :**

Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Centre-Val de Loire ou son représentant

**c) représentant de la Chambre de métiers et de l'artisanat Centre-Val de Loire :**

La Présidente de la Chambre de métiers et de l'artisanat Centre-Val de Loire ou son représentant

**d) représentants des associations syndicales de propriétaires ou représentants de la propriété foncière ou forestière :**

**Représentant des propriétaires :**

Le Président de l'Association des Riverains de France ou son représentant

**Représentant de la propriété forestière :**

Le Président du Centre régional de la propriété forestière (CRPF) d'Ile-de-France-Centre-Val de Loire ou son représentant

**e) représentant des fédérations des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique :**

Le Président de l'Association régionale des Fédérations départementales de Pêche et de protection du milieu aquatique Centre-Val de Loire ou son représentant

**f) représentant des associations de protection de l'environnement :**

**France Nature Environnement Centre-Val de Loire :**

La Présidente de France Nature Environnement Centre-Val de Loire ou son représentant

**Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire :**

Le Président du Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire ou son représentant

**g) représentant des associations de consommateurs :**

**Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir :**

Le Président de l'Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir Centre-Val de Loire ou son représentant

**h) représentant des producteurs d'hydroélectricité :**

Le Président de l'Association des Producteurs Autonomes Centre et Moyenne Loire ou son représentant

**i) autres représentants :**

**Agence départementale du Tourisme de Touraine :**

Le Président de l'Agence départementale du Tourisme de Touraine ou son représentant

**Industries de carrières et matériaux de construction :**

Le Président de l'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de construction Centre-Val de Loire ou son représentant

**Fédération Régionale des Chasseurs Centre-Val de Loire :**

Le Président de la Fédération régionale des Chasseurs Centre-Val de Loire ou son représentant

**Représentant des loisirs nautiques :**

Le Président du Comité Régional Canoë-Kayak Centre-Val de Loire ou son représentant

### **Représentant des irrigants :**

Le Président de la Commission départementale des irrigants de Loir-et-Cher ou son représentant

### **Association de sauvegarde des moulins à eau de Loir-et-Cher :**

Le Président de l'Association de sauvegarde des moulins à eau de Loir-et-Cher ou son représentant

### **3°) Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics (13 membres)**

- la Préfète de la région Centre-Val de Loire, coordonnatrice du bassin Loire-Bretagne ou son représentant
- le Préfet du Cher ou son représentant
- le Préfet de l'Indre ou son représentant
- le Préfet d'Indre-et-Loire ou son représentant
- le Préfet de Loir-et-Cher ou son représentant
- le Directeur départemental des territoires du Cher ou son représentant
- le Directeur départemental des territoires de l'Indre ou son représentant
- la Directrice départementale des territoires d'Indre-et-Loire ou son représentant
- le Directeur départemental des territoires de Loir-et-Cher ou son représentant
- le Directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Centre-Val de Loire ou son représentant
- la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ou son représentant
- le Directeur régional de l'Office Français de la Biodiversité Centre-Val de Loire ou son représentant
- le Directeur Général de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ou son représentant.

### **Article 2 : Publication**

Le présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures du Cher, de l'Indre, d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher, et mis en ligne sur les sites Internet [www.cher.pref.gouv.fr](http://www.cher.pref.gouv.fr), [www.indre.pref.gouv.fr](http://www.indre.pref.gouv.fr), [www.indre-et-loire.pref.gouv.fr](http://www.indre-et-loire.pref.gouv.fr) et [www.loir-et-cher.pref.gouv.fr](http://www.loir-et-cher.pref.gouv.fr) ainsi que sur le site GEST'EAU : [www.gesteau.eaufrance.fr](http://www.gesteau.eaufrance.fr) et le site du S.A.G.E. : [www.sage-cher-aval.fr](http://www.sage-cher-aval.fr).

### **Article 3 : Exécution**

Les Secrétaires généraux des Préfectures du Cher, de l'Indre, d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher, le Directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Centre-Val de Loire ainsi que les maires des communes concernées sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les mairies concernées et notifié à chacun des membres de la Commission Locale de l'Eau.

Fait à Blois, le 26 DEC. 2023

Le directeur départemental des territoires  
adjoint,

**Patrice FRANÇOIS**